

INSCRIPTION ADULTE TENNIS 2018 /2019

Les cours sont assurés par **Coralie PUYRIGAUD** , le mardi soir, le mercredi soir, le jeudi soir, le vendredi soir , le samedi et par **Mathieu VIACROZE** pour les deux groupes adultes confirmés hommes et femmes du mardi soir et du vendredi soir.

Les tarifs des cours sont, pour l'année, de :

- 85 € (135€ carte couple) pour la carte d'adhérent (licence-assurance comprise) ;
- 160 € pour les cours (1h1/2 par semaine) .
- 85 € 1 cours supplémentaire/semaine.

Pas de cours pendant les vacances scolaires

D'autre part, il est **obligatoire de fournir un certificat médical** mentionnant l'aptitude à la pratique du tennis. Le certificat reste valable 3 ans.

Si vous désirez **participer à de la compétition**, le certificat doit préciser « **apte à la pratique du tennis en compétition** ». (**Garder l'original et fournir une photocopie**).

Le début des cours est fixé au mardi 18 septembre 2018.

IMPORTANT: La licence n'est plus envoyée par courrier, les licenciés recevront en priorité leur licence par E-mail.

Nous vous demandons donc de fournir (si vous en possédez une bien entendu) votre adresse e-mail, et également de vous connecter sur le site www.fft.fr pour créer votre « espace licencié » à partir duquel vous pourrez gérer vos données personnelles et imprimer à tout moment votre licence.

TENNIS ADULTE LA COQUILLE **FICHE D'INSCRIPTION**

NOM.....**PRENOM**.....

Né(e) le :.....

Adresse.....

Téléphone.....

OBLIGATOIRE SI VOUS POSSEDEZ UNE CONNEXION A INTERNET

ADRESSE e-mail :

MEDECIN TRAITANT :

NOM.....**TELEPHONE**

Le montant de l'inscription est de **245€** pour l'année, licence et assurance comprises, nous vous proposons :

- soit de régler la totalité à l'inscription,
- soit de régler :
 - o la carte (85 € ou 135 €) à l'inscription.
 - o les cours par trois chèques à l'ordre du TENNIS CLUB LA COQUILLE qui seront prélevés aux dates suivantes :

OCTOBRE 2018 - JANVIER 2019 – AVRIL 2019

Aucune inscription ne sera confirmée sans le règlement, aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf cas de force majeure.

L'utilisation du gymnase pendant les heures réservées au club, est subordonnée à l'accord et sous la responsabilité des capitaines d'équipe.

CERTIFICAT MEDICAL :

Joindre une photocopie du certificat médical du médecin traitant vous autorisant à pratiquer le tennis.

Dans l'éventualité où vous désirez faire de la compétition, le certificat médical doit mentionner « apte à la pratique du tennis en compétition »

Par la présente signature, j'affirme avoir pris connaissance des modalités d'inscription et du règlement intérieur, et acceptes ces dernières.

J'autorise le Tennis Club La Coquille, à publier des images prises de ma personne lors des manifestations organisées par ce dernier. OUI NON

SIGNATURE DE L'ADHERENT